



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**40<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 27 octobre 1999, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Gurirab ..... (Namibie)

*La séance est ouverte à 10 h 25.*

## Point 99 de l'ordre du jour

### Développement durable et coopération économique internationale

#### h) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : commémoration du trentième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population

##### Projet de résolution (A/54/L.18)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Ce matin l'Assemblée générale commémore, conformément à la décision prise à sa troisième séance plénière, le 17 septembre 1999, le trentième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population.

##### Déclaration du Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour commémorer les nombreux succès obtenus par les États dans le domaine de la population et du développement ainsi que les contributions apportées dans ce domaine par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) depuis sa création en 1969.

Au cours des 30 années d'activité du FNUAP, les pays ont enregistré d'appréciables progrès dans la compréhension des questions liées à la population, ainsi qu'au niveau des mesures prises pour trouver des solutions. Cela est à mettre au crédit des milliers d'hommes et de femmes qui, aux quatre coins du monde, et notamment dans les pays en développement, ont oeuvré sans relâche à améliorer les soins de santé, à élever le niveau d'éducation, notamment celui des femmes et des fillettes en milieu rural, et à mettre en place des politiques en matière de population et de développement. Leurs efforts ont permis de réduire le nombre des victimes de mauvaises conditions sanitaires et d'améliorer la qualité de vie.

Une meilleure santé et une meilleure éducation, cela veut dire des choix plus nombreux et plus vastes. Chacun a droit à la santé en matière de reproduction. Désormais, un nombre croissant de personnes sont en mesure de faire valoir ce droit, dont la jouissance se traduira par une diminution du nombre d'enfants et un ralentissement de la croissance démographique. Les politiques en matière d'éducation sanitaire et de population font désormais partie intégrante des débats de politique gouvernementale et des programmes de développement.

La Conférence internationale du Caire sur la population et le développement de 1994 a représenté un tournant historique et ouvert la voie vers l'adoption d'une démarche nouvelle. Ce rassemblement, lui-même sans précédent, a donné lieu à des décisions ainsi qu'à un Programme d'ac-

tion final, qui ont ouvert de nouvelles perspectives en matière de stratégies de développement intégré pour les gouvernements et les citoyens du monde. Cet engagement envers le Programme d'action du Caire a été encore illustré lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin dernier, où 185 pays ont réaffirmé, après cinq ans d'application du Programme, leur appui aux décisions du Caire et se sont donné de nouveaux critères de référence pour la poursuite de son application.

En l'espace de 30 ans, on est passé, avec le FNUAP, de la controverse au consensus autour des questions de population. La contribution pratique du Fonds est visible dans de nombreuses régions du monde. Il permet de mettre en place des programmes intégrés dans le domaine de la santé en matière de reproduction, d'élargir les partenariats et de promouvoir la pleine reconnaissance des droits des femmes en même temps que de leur contribution au développement. Les femmes se sont résolument intégrées au processus de développement et leur voix est entendue plus que jamais auparavant dans les allées du pouvoir et dans les milieux d'affaires, dans les professions libérales et dans d'autres domaines clefs de l'activité humaine. Ce sont toutes des réalisations importantes, qui sont dues au rôle directeur joué par le FNUAP et à ses initiatives. Le FNUAP s'est efforcé de faire en sorte que ses programmes et projets soient entre les mains de responsables locaux et gérés par les bénéficiaires eux-mêmes. En étroite collaboration avec les gouvernements, les parlements et les organisations non gouvernementales, le FNUAP a établi des relations viables de confiance et de coopération mutuelle. Au fil du temps, la gestion de la population a fini par être généralement acceptée comme faisant partie intégrante de la planification du développement. La mise en commun des expériences et le soutien mutuel ont renforcé davantage les activités du FNUAP.

Les événements nationaux et internationaux qui ont récemment marqué le jour où le 6 milliardième être humain est né sur la Terre ont montré que la communauté internationale ne s'intéresse aujourd'hui plus seulement aux chiffres, mais aux vies humaines individuelles en essayant d'établir l'équilibre entre croissance démographique et croissance économique. Ceci est conforme au message de la Conférence du Caire de 1994, selon lequel les questions démographiques et les stratégies de développement retentissent de façon égale sur les individus, les nations et le monde. Il est désormais possible de reconnaître que la croissance démographique est un facteur qui influe sur le développement. En outre, les pays peuvent gérer la croissance démographique, ainsi que les questions démographi-

ques connexes, telles que la migration et le vieillissement, dans le cadre d'une politique démographique intégrée. Les pays peuvent désormais donner la priorité qui convient à tous les aspects de leur politique de développement, aux soins en matière de santé de la reproduction, y compris la planification familiale, dans le cadre d'un système de soins de santé intégré; à l'éducation des femmes et des filles, dans le cadre d'un service d'éducation intégré; et aux sexes spécifiques.

Aujourd'hui, les pays peuvent affecter les ressources nécessaires à ces aspects du développement social et à d'autres sans risquer de s'attirer les critiques du public pour avoir fait mauvais usage des fonds et des ressources. Dans le même temps, les institutions internationales commencent maintenant à mieux comprendre le rôle des facteurs de la santé, de l'éducation et des sexes spécifiques dans le développement national et sont prêts à les appuyer. Nous avons aujourd'hui une idée claire de ce que sont nos objectifs de développement social et de ce que leur réalisation coûtera en termes de ressources nationales et internationales.

À propos des ressources, il importe de rendre hommage aux fondations privées qui ont fait des dons si généreux pour promouvoir les objectifs démographiques et de développement internationaux. Dans ce contexte, de grandes sociétés ont récemment versé d'importantes contributions ou se sont engagées à le faire. Nous leur en sommes reconnaissants et invitons d'autres à suivre leur exemple remarquable.

Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du FNUAP, a la réputation mondiale d'être une militante inlassable, déterminée à assurer aux questions démographiques la compréhension et le soutien de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les sexes. Elle est connue pour la fermeté de ses convictions et la franchise avec laquelle elle les exprime. Dans le même temps, elle a su se faire respecter et admirer en tant que diplomate et qu'édificatrice du consensus. C'est ce rôle prééminent que doit jouer la communauté internationale dans la gestion des questions sociales qui sont à l'ordre du jour du FNUAP. Ce faisant, elle doit veiller à ce que de tels efforts ne se fassent pas au détriment des droits individuels des 6 milliards d'êtres humains ni au détriment des intérêts nationaux des États.

Je donne maintenant la parole à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, qui va faire une déclaration au nom du Secrétaire général.

**Mme Sadik** (Fonds des Nations Unies pour la population) (*parle en anglais*) : Je suis très honorée de donner lecture du message du Secrétaire général à l'Assemblée générale à l'occasion du trentième anniversaire du lancement des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population.

«Il y a 30 ans, mon prédécesseur, U Thant, a transféré un petit fonds d'affectation spéciale au Programme des Nations Unies pour le développement. Un petit groupe de donateurs ont versé de petits montants pour les opérations du nouveau fonds. Tels ont été les modestes débuts de ce que nous connaissons aujourd'hui comme étant le Fonds des Nations Unies pour la population — un des meilleurs exemples de réussite des Nations Unies ces 50 dernières années.

Beaucoup ici se souviendront combien les questions démographiques dans les années 60 étaient délicates et sensibles. Il était difficile de se mettre d'accord, ne fût-ce que sur la base d'un débat. Bien entendu, la Division de la population des Nations Unies existait depuis 1945. Mais un grand débat se livrait sur la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies devait jouer un rôle prééminent dans les questions relatives à la population, et le cas échéant, ce qu'elle devait faire.

Le débat s'est peut-être quelque peu apaisé depuis lors, mais 30 années ont également apporté leur lot de réalisations. Ce succès repose sur trois piliers : une bonne information, de bons programmes et une bonne compréhension. Lorsque le FNUAP a commencé à fonctionner, la plupart des pays en développement n'avaient que des systèmes rudimentaires de recueil et d'analyse des données relatives à la population qui devaient servir de base à leur politique. Le FNUAP a travaillé avec la Division de la population et avec l'Unité des statistiques des Nations Unies pour créer des bureaux de statistiques nationaux, pour effectuer des recensements, faire des projections et diffuser des données fiables. Ceci a permis de renforcer sensiblement la capacité nationale de planifier, d'incorporer des politiques démographiques à la planification du développement et de prendre des décisions économiques et sociales saines.

Le FNUAP a d'autre part étroitement coopéré avec les pays en développement pour les aider à mettre sur pied des programmes efficaces de planification

familiale volontaire et des programmes intégrés relatifs à la santé en matière de reproduction. Associés à la croissance économique, à une amélioration de l'éducation des femmes et des filles et à d'autres facteurs, ces programmes ont déterminé une baisse de la moyenne d'enfants par famille, qui est passée de six à trois sur les 30 années d'activités du FNUAP. Cela s'est ensuite traduit par une amélioration des soins destinés aux enfants; un élargissement des choix pour les femmes; une réduction des pressions s'exerçant sur l'environnement; une croissance démographique plus lente et plus équilibrée; et une amélioration des niveaux de vie en général.

Et, bien entendu, il y a eu l'aboutissement au Caire : la Conférence internationale sur la population et le développement, il y a cinq ans, est parvenue à un consensus sur la nécessité de ralentir la croissance générale de la population, sur le droit qu'ont les nations de prendre des décisions souveraines et sur le droit individuel à la santé de la reproduction. La session extraordinaire de l'Assemblée générale, il y a à peine quatre mois, a montré que les États Membres sont toujours attachés au Programme d'action du Caire. Nous devons tirer parti de cette volonté politique.

La réussite du Fonds des Nations Unies pour la population constitue également un succès pour le processus propre aux Nations Unies : le travail ardu qui consiste à débattre de propositions, faire connaître des divergences et aboutir enfin à un consensus politique. C'est là le rôle d'harmonisation de l'ONU tel qu'envisagé dans sa Charte. Avec nos programmes opérationnels, c'est la voie d'un progrès véritable.

Tous les États Membres et tous les organes du système des Nations Unies apportent leur contribution. Le FNUAP a été très efficace pour nouer des alliances à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies; ceci a permis une cohésion accrue et un meilleur usage des ressources. Le FNUAP a également vite assumé le rôle indispensable de la société civile, et travaille en liaison étroite avec les organisations non gouvernementales du Nord et du Sud, et avec le secteur privé.

Je souhaiterais pouvoir dire que tous les problèmes sont réglés. Mais vous savez comme moi qu'il y a un domaine où les résultats restent insuffisants. Si l'on pouvait mobiliser les ressources envisagées au Caire, nous serions mieux placés pour atteindre les buts recherchés.

La vie ne serait plus la vie sans des difficultés à surmonter. Nous continuerons donc notre travail sur une question qui a des effets sur les plans individuel, national et mondial. Nous poursuivrons notre combat en faveur du développement des nations et des droits humains des peuples. Et nous continuerons de regarder vers le FNUAP en raison de son autorité, de ses activités de plaidoyer et de ses programmes.

C'est dans cet esprit que je souhaite saluer le FNUAP, Mme Nafis Sadik, sa dynamique Directrice exécutive, son prédécesseur, le regretté Rafael Salas, et le personnel du FNUAP dans le monde entier, pour les grands services qu'ils rendent à l'humanité.»

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Burkina Faso, qui va parler au nom du Groupe des États d'Afrique.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : L'examen du point 99, alinéa h) de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, intitulé : «Développement durable et coopération économique internationale : Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement», est aussi l'occasion pour nous d'évoquer le trentième anniversaire des activités du Fonds des Nations Unies pour la population. Trente ans dans la vie d'une entreprise, d'un programme, c'est l'âge de la pleine maturité qui impose une introspection, non seulement pour mesurer le chemin parcouru, mais également pour voir si la somme d'efforts et d'actions accomplis est à la mesure des attentes et des résultats escomptés.

Nous croyons pouvoir dire que le bilan du FNUAP est largement positif, même si des obstacles et des contraintes de tous genres ont parfois entravé le chemin, compliqué les efforts voire semé le doute.

C'est qu'en effet, s'agissant du continent africain, les défis à relever apparaissent titanesques. Tout d'abord, au regard même des enjeux, l'Afrique est le continent où la maîtrise de la démographie s'avère être la plus redoutable. Les raisons en sont nombreuses, allant de la résistance psychologique à la non-réceptivité des méthodes de planification familiale. Le résultat est que son accroissement démographique, incontrôlable et incontrôlé, remet perpétuellement en question les projections économiques, déjouant par là même tous les efforts. L'importance primordiale du facteur population et son incidence sur la promotion d'un développement durable en Afrique ont été rappelées par les Nations Unies qui en ont fait le cinquième

domaine prioritaire dans l'Initiative spéciale de l'ONU pour l'Afrique.

Ensuite, la conjoncture économique mondiale elle-même n'est pas favorable aux investissements dans les secteurs sociaux, à tel point qu'un célèbre économiste des Nations Unies a pu affirmer que ce siècle s'achève sur une crise de développement. Et l'on pourrait même ajouter, sur une crise de la solidarité internationale. Le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement note à ce propos que «les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont économisé en 1998, 60 milliards de dollars parce qu'ils ont payé moins cher leurs matières premières». Et cette somme, prélevée sur la pauvreté, dépasse naturellement ce que les nations nanties dépensent pour l'aide publique au développement.

À ces facteurs plus ou moins exogènes, s'ajoutent des considérations d'ordre intérieur propres au continent africain, tels que les conflits inter-étatiques et inter-ethniques dont le rapport du Secrétaire général sur «les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» a su mettre en évidence le caractère néfaste et pernicieux sur le développement africain; tels aussi que le bas niveau de l'éducation, la marginalisation encore trop prononcée des couches les plus défavorisées, notamment les femmes, les timides avancées de la démocratie, le sous-emploi des jeunes qui représentent cependant une main d'oeuvre inestimable, le flux de réfugiés, etc.

Le fait de s'être quelque peu attardé sur ces aspects négatifs ne rehausse que davantage les performances du FNUAP puisque — et je l'ai souligné tantôt — nonobstant tant d'écueils, celui-ci joue depuis 30 ans un rôle irremplaçable de pourvoyeur d'assistance technique et financière dans maints domaines, sans compter ses actions de sensibilisation. Par-dessus tout, le FNUAP s'est vu assigner, par les Nations Unies, une mission de suivi et de mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans les 53 pays africains, en coopération avec le système opérationnel des Nations Unies, les institutions régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile etc. En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, il est chargé de passer en revue les réalisations accomplies en matière de santé de reproduction des adolescents, de la promotion de la femme, du partenariat avec la société civile et des problèmes rencontrés tels que les difficultés économiques, le manque de personnel qualifié, l'inefficacité des stratégies de plaidoyer. Il a aidé — et continue d'aider — bon nombre d'États africains à définir

et à élaborer leurs politiques et stratégies nationales de population, quelquefois à les réviser, en particulier pour tenir compte des buts recommandés par la CIPD.

Ces performances ont été possibles grâce aux équipes d'assistants techniques localisés à Dakar, Addis-Abeba et Harare, grâce également aux instituts régionaux de formation qui ont aidé la plupart de ces pays à bâtir une capacité nationale pour mettre en oeuvre leurs politiques de population et de développement.

De la même manière, le FNUAP appuie l'action des organisations régionales et sous-régionales dans ce domaine. Ainsi, le Fonds, en coopération avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, a contribué à l'élaboration d'un système de gestion de l'information pour contrôler la mortalité maternelle, la prévalence des moyens contraceptifs, la mise en oeuvre des programmes de population et de migration dans la région subsaharienne. Avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Fonds oeuvre aussi à la préparation de l'initiative de recensement, prévu en 2001 dans 14 pays membres de cette organisation sous-régionale.

Les progrès importants réalisés sont illustrés, entre autres, par l'adoption de la loi contre les mutilations génitales féminines dans des pays comme le Ghana, le Togo, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso; la mise en oeuvre dans beaucoup de pays d'une nouvelle politique de la santé, notamment la santé en matière de reproduction en faveur des jeunes et des adolescents principalement; la promotion des droits de la femme, en particulier contre la discrimination et la violence. À cet égard, il convient de souligner que le FNUAP a créé un réseau de femmes africaines dont le but est de promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Plan d'action de Beijing. Les membres de ce groupe, qui se rencontrent tous les deux ans, sont devenus d'importants alliés pour la promotion des droits de la santé en matière de reproduction, de l'égalité des sexes et pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en oeuvre des programmes nationaux de la population. Le Fonds soutient par ailleurs le Forum des parlementaires africains et arabes pour la population et le développement. Enfin, à l'actif du FNUAP, il est indispensable de mettre en exergue le volet sensibilisation, plus spécifiquement dans la prévention du VIH/sida.

Trente-sept pays africains sur 61 pays classés dans la catégorie A ont encore besoin du FNUAP pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le dévelop-

pement. Autant dire que pour longtemps encore, le FNUAP sera indispensable à notre continent, ce qui est le témoignage éloquent de son utilité et, surtout, de son efficacité. C'est pourquoi, nous lançons un appel pressant aux États récipiendaires, aux bailleurs de fonds et à toute la communauté internationale, en faveur d'un accroissement des ressources financières du Fonds, afin de lui permettre de remplir efficacement et convenablement sa mission.

Si cet appel était entendu, un tel geste serait le meilleur cadeau que nous puissions faire à Mme Nafis Sadik et à ses collaborateurs, auxquels nous rendons un hommage appuyé pour la qualité du travail qu'ils ont accompli et auxquels nous voudrions aussi dire, ne l'oublions pas, «joyeux anniversaire».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan, qui prendra la parole au nom du Groupe des États d'Asie.

**M. Vohidov** (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Nous célébrons aujourd'hui le trentième anniversaire de la fondation du Fonds des Nations Unies pour la population, je voudrais saisir cette excellente occasion pour dire ma gratitude à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, pour ses efforts inlassables et la perspicacité de ses aperçus sur le processus de solution des problèmes de population.

L'histoire de la création du Fonds est profondément ancrée dans le système des Nations Unies. Ces 30 dernières années, la discussion des problèmes démographiques est devenue un élément incontournable du dialogue mondial sur les questions de développement économique et social. Dans chaque pays, il fait maintenant partie du processus de formulation de décisions politiques en matière de planification. Les questions d'assistance aux États et la création de stratégies de développement en matière de population ont été intégrées dans les fonctions et les tâches du Fonds depuis sa création en 1969.

Il convient de noter que des changements radicaux se sont produits dès la fin des années 60 : par exemple, une croissance significative de l'ampleur de l'assistance aux accouchements ainsi qu'une réduction marquée des taux de croissance démographique, des taux de natalité et du nombre d'enfants par famille. Le succès des 30 dernières années est le résultat de la volonté politique des nations, des activités internationales d'information et des efforts communs et coordonnés des pays et des donateurs, ainsi que du FNUAP et des autres institutions des Nations Unies.

Je tiens également à noter la démarche novatrice adoptée par le Fonds, y compris la recherche de nouveaux aspects de coopération dans le domaine du développement et la recherche de l'appui financier de sources non gouvernementales. Ceci, indubitablement, servira de modèle à d'autres organisations internationales.

Ces 30 dernières années, les gouvernements d'un certain nombre de pays ont pu, la plupart du temps grâce à l'assistance active du Fonds, réduire la mortalité infantile et maternelle, améliorer l'espérance de vie et accroître le nombre des enfants fréquentant les écoles élémentaires et secondaires.

Le Programme d'action adopté par consensus à la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire, a fait date dans l'histoire de la communauté internationale.

Dans le processus d'application du Programme d'action, les pays membres du Groupe asiatique ont déployé et continuent de déployer des efforts pour améliorer leurs politiques et programmes en matière démographique et de développement, conformément aux dispositions du Programme et compte tenu de la situation démographique, socioéconomique et politique propre à chacun. Il convient de mentionner que, depuis le jour de l'approbation du Programme d'action, les pays d'Asie ont toujours été attachés politiquement aux objectifs du Programme.

Il convient de noter que les chocs financiers et économiques, les catastrophes naturelles ainsi que les guerres et les conflits locaux représentent des obstacles dans le processus de réalisation des objectifs du Programme d'action. Il est largement reconnu qu'une maternité sûre est à la fois un facteur de développement et un facteur irremplaçable de protection des droits de l'homme. Cependant, les taux de mortalité maternelle et infantile dans certains pays de la région asiatique restent élevés du fait de la situation économique défavorable des femmes, de l'absence d'accès aux services de maternité et d'un accès insuffisant aux services de santé en matière de reproduction et de planification familiale.

Les pays de la région sont également préoccupés par l'extension des transferts clandestins de migrants, notamment des femmes et des enfants, qui sont exposés à la violence, au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. L'assistance du FNUAP semble être la plus précieuse pour mener à terme le long et difficile processus de résolution des problèmes, ainsi que l'examen des anciens programmes et projets du Fonds et la mise au point de nouveaux pro-

grammes et projets dans le cadre de la CIPD + 5. La mise en place de mécanismes de partenariat entre le Fonds, les autres organes compétents du système des Nations Unies et les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales est une réalisation importante du Fonds.

Les pays membres du Groupe asiatique se félicitent de la contribution positive du Fonds des Nations Unies pour la population et son personnel, ces dernières années, à la recherche des solutions aux problèmes démographiques et de développement; nous adressons nos félicitations au Fonds et à son personnel à l'occasion du trentième anniversaire de son fonctionnement et nous leur souhaitons de remporter d'autres succès dans l'accomplissement des tâches qui les attendent.

Enfin, j'aimerais rappeler que la commémoration du trentième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour la population coïncide avec deux événements importants : l'approche d'un nouveau millénaire et la naissance du 6 milliardième citoyen de notre planète. Cette conjonction d'événements, heureuse et symbolique, devrait nous encourager tous à déployer davantage d'efforts et à nous montrer plus efficaces pour garantir que les générations présentes et futures aient un avenir plus radieux, et ne soient pas confrontées aux problèmes que connaît actuellement la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, qui s'exprimera au nom des États d'Europe orientale.

**M. Sotirov** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : C'est vraiment un privilège pour moi que de m'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale en cette occasion importante : la commémoration du trentième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour la population.

La dernière année du XXe siècle est une année spéciale pour les questions de population. En juillet, l'Assemblée générale a tenu sa session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire. Le 12 octobre, le 6 milliardième citoyen de notre planète a vu le jour. Aujourd'hui, nous célébrons le trentième anniversaire de la création du FNUAP.

Malgré les fonds limités qui lui sont octroyés, le FNUAP est aujourd'hui une institution de développement internationale dotée d'un vaste mandat, qui est de faire

mieux prendre conscience des questions de population à travers le monde et, en particulier, d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à résoudre leurs problèmes de population.

Sous la direction de Mme Nafis Sadik, le Fonds des Nations Unies pour la population est devenu au niveau international le chef de file incontesté en matière de population, conduisant la marche vers les objectifs fixés à la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1994. Nous pensons que la clef du succès du FNUAP est sa grande attention et sa réaction rapide aux priorités et aux besoins nationaux, ainsi que les étroites relations de travail qu'il a établies avec les gouvernements et la société civile.

Depuis qu'il est devenu opérationnel, le Fonds des Nations Unies pour la population a eu une incidence importante sur l'attitude des pays vis-à-vis des questions de population, contribuant à leur insertion dans les politiques de développement. Les gouvernements intègrent de plus en plus les efforts de développement sectoriel, constituant des équipes de développement interinstitutions permanentes qui travaillent ensemble de manière régulière. Cette approche a été étendue à l'assistance internationale. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes pour éviter les doubles emplois et pour promouvoir une utilisation rationnelle des ressources. La démarche du FNUAP encourage également la coopération entre les pays au sein du système des Nations Unies.

Les activités et programmes au niveau régional, en particulier en Europe de l'Est, ont démontré l'efficacité des opérations du FNUAP. Nous espérons que ce dernier continuera d'appuyer fermement les efforts déployés par les pays de la région pour résoudre leurs problèmes de population spécifiques.

Au niveau international, le FNUAP contribue à de meilleures compréhension et prise de conscience concernant les mesures à prendre en matière de population et de développement. L'élaboration d'une politique de population appropriée est aujourd'hui considérée partout dans le monde comme un aspect d'une stratégie de développement judicieuse et apparaît de plus en plus comme l'un des fondements du développement durable.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, la réussite du FNUAP parle d'elle-même. Près de 60 % des femmes dans les pays en développement ont maintenant accès aux services de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale. Cela a entraîné une diminution des

taux de fécondité et un ralentissement des taux de croissance démographique dans toutes les régions du monde en développement.

Aujourd'hui, en cette veille de nouveau millénaire, le Fonds des Nations Unies pour la population procède à une actualisation de ses programmes afin de tenir compte du nouveau consensus international en matière de santé de la reproduction, d'émancipation des femmes et d'éducation. Nous espérons que le FNUAP continuera sur sa lancée avec succès et deviendra une institution internationale modèle. Nous lui souhaitons un joyeux anniversaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui va parler au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

**M. Picasso** (Pérou) (*parle en espagnol*) : La délégation péruvienne salue, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, les 30 premières années d'existence du Fonds des Nations Unies pour la population, qui ont été couronnées de succès.

Il y a 30 ans, la communauté internationale commençait tout juste à s'intéresser aux questions de population et à leur incidence sur le bien-être des individus. Il convient donc de rappeler que le Fonds pour la population a joué un rôle éducatif et sensibilisateur en mettant en lumière l'aspect multidimensionnel de la question de la population et, par là, en soulignant la nécessité d'aborder les problèmes qui y sont liés sous des angles différents.

En 1994, la communauté internationale a défini un programme d'action basé sur un large consensus international. Le Programme d'action du Caire souligne qu'il faut accorder la priorité à l'amélioration de la qualité de la vie et du bien-être des populations dans le monde; promouvoir le développement humain en vue d'éliminer la pauvreté; encourager la croissance économique durable dans le contexte du développement durable; assurer l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles; promouvoir l'égalité entre les sexes; réduire la mortalité maternelle et infantile; améliorer les services en matière de santé de la reproduction; rechercher des modes de production et de consommation viables; et développer les ressources humaines. Tout cela dans le respect des droits de l'homme.

L'examen, après cinq ans, du Programme d'action du Caire a pu être mené à bien avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé activement à ce processus et sont profondément satisfaits des résultats de cet

examen. Ils ont aussi entrepris l'étude des recommandations en vue de les appliquer.

Il ne fait aucun doute que les pays de la région sont à présent en position de mettre en oeuvre les accords du Caire. Si l'on observe d'un point de vue historique les événements du siècle qui s'achève, j'imagine que toutes les délégations ici présentes conviendront que des progrès extrêmement importants ont été réalisés dans l'amélioration des conditions de vie de la majorité des pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Certaines transformations sociales et économiques décisives ont conduit à des taux de croissance économique relativement soutenus et ont ainsi permis d'améliorer le bien-être individuel et les services sociaux de base. De même, l'accès continu de la population à l'éducation et l'intégration des femmes au marché du travail ont donné lieu à des changements importants au niveau de la structure familiale.

La majorité des programmes, dans nos pays, admettent que le renforcement des institutions et la décentralisation de leurs services sont des mesures prioritaires pour mettre en place des services de santé en matière de reproduction. De nombreux pays ont fait place à de nouvelles parties, reconnaissant ainsi la tâche accomplie par les organisations non gouvernementales, et notamment par les organisations de femmes et de jeunes et par le reste de la société civile. On s'entend également à reconnaître aujourd'hui les nouveaux principes énoncés au Caire concernant les droits en matière de reproduction et la nécessité de fournir un accès à des services de qualité.

Les différents niveaux de pauvreté recourent les inégalités entre les ethnies et entre les hommes et les femmes, qui se reflètent également dans l'accès limité aux services essentiels de santé et d'éducation. Les indicateurs rendent compte de la réalité de la vie des femmes. Cinquante pour cent des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes ont été victimes d'actes de violence familiale sous une forme ou une autre. Moins de 50 % des accouchements en Amérique centrale et dans la région andine se font avec l'aide d'un personnel compétent. Les taux de mortalité maternelle restent élevés, reflétant les inégalités sociales et économiques marquées entre hommes et femmes, qui persistent dans la région.

La situation des adolescents est également préoccupante. Dans certains pays, la population adolescente représente plus de 50 % de l'ensemble de la population. Un tiers des jeunes filles âgées de moins de 20 ans ont déjà eu un premier enfant; ce qui les empêche de terminer leur scolarité et de recevoir une formation adéquate, se condamnant

ainsi à perpétuer leur condition sociale en limitant gravement leurs possibilités de développement. En fait, beaucoup de grossesses précoces constituent une réaction à la réalité du chômage et aux possibilités économiques limitées de progrès individuel. Il est évident que les adolescents doivent recevoir une attention particulière pour pouvoir répondre à leurs besoins.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont clairement engagés à poursuivre la mise en oeuvre des accords conclus à la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994. Les succès remportés jusqu'à présent prouvent que le financement des programmes dans la région a abouti à des résultats concrets dans la mesure où ils ont conduit à une plus grande stabilité politique et économique qu'au cours des décennies précédentes.

Même si les progrès enregistrés sont significatifs, il faut néanmoins reconnaître que la situation en Amérique latine et dans les Caraïbes nécessite un soutien technique et financier continu de la part de la communauté internationale. C'est pourquoi nous reconnaissons et saluons en cette occasion les activités du Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que celles entreprises par la communauté internationale. C'est forts de cette conviction que nous renouvelons notre appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils amplifient leur appui à la région en général et aux questions démographiques en particulier.

Dans ce contexte, il importe d'appuyer le Fonds des Nations Unies pour la population et de pouvoir compter sur sa collaboration continue avec les gouvernements et la société civile des pays de la région pour qu'il nous aide, conformément à son mandat, à améliorer la qualité de vie de la population, notamment celle des femmes, des adolescents et des jeunes filles.

Nous sommes certains qu'au XXIe siècle, le Fonds des Nations Unies pour la population continuera de jouer un rôle actif pour faire en sorte que le Programme d'action du Caire devienne une réalité. Nous, pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, souhaitons tout le succès possible au FNUAP et nous nous engageons à continuer de consolider les liens de collaboration qui nous unissent au Fonds pour que nous puissions dire un jour en toute satisfaction que toutes nos familles ont atteint un niveau honorable de bien-être et de développement, qui leur permet d'organiser librement leur vie selon leurs convictions et en fonction de leur situation particulière, dans l'équité et l'égalité entre hommes et femmes et dans le plein respect des droits de l'homme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Italie, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

**M. Fulci** (Italie) (*parle en anglais*) : Le 12 octobre 1999 a marqué le passage d'une étape majeure dans l'histoire de l'humanité: la naissance du six milliardième enfant dans le monde. Ce moment extraordinaire nous appelle à réfléchir au problème de la croissance démographique mondiale spectaculaire et à la responsabilité collective que la communauté internationale doit assumer pour s'efforcer de stabiliser ce phénomène. Au cours des trente dernières années — et j'en suis sûr, pour beaucoup d'autres années encore —, nous avons compté sur le travail irremplaçable du Fonds des Nations Unies pour la population, qui a toujours été à l'avant-garde des efforts déployés dans le domaine démographique. À cette occasion toute particulière, j'ai le privilège d'intervenir au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États qui souhaite exprimer sa profonde gratitude pour la tâche accomplie par le Fonds et les succès qu'il a remportés.

Le FNUAP a été créé en 1967 en tant que Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en matière de population. En 1974, lors de la Conférence mondiale sur la population de Bucarest, les activités menées par le Fonds avaient déjà une portée mondiale. Mais c'est à la Conférence du Caire en 1994 que le lien entre la population et le développement a finalement été reconnu.

La déclaration de mission du FNUAP énonce des objectifs louables : appuyer les efforts visant à améliorer la qualité de vie des populations, et stabiliser la croissance démographique. Dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP joue un rôle de chef de file et mène des activités de plaidoyer et surtout, il aide les gouvernements à formuler et à mettre en oeuvre des politiques et des programmes en matière de population. Le Fonds apporte une aide aux pays en développement en leur fournissant une assistance concrète au développement, en formant des partenariats et en mobilisant des ressources.

Le FNUAP a joué un rôle remarquable en apportant son concours aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour les aider à mettre en oeuvre des stratégies en matière de population et de développement. Il a réalisé aussi un travail très utile dans le domaine du recensement des populations et du renforcement des capacités de collecte, de traitement et de tenue à jour des données démographiques de base dans les pays où l'exécution des programmes à cette fin.

Dans la conduite de sa mission d'ensemble, le FNUAP reconnaît que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants. Cela est proclamé dans de nombreux instruments internationaux, y compris la Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social, ainsi que dans le Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ne peut que féliciter le FNUAP d'avoir défendu l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes, la santé des femmes en matière de reproduction et la responsabilité masculine. L'examen, après cinq ans, du Programme d'action du Caire a montré que près des deux tiers des États Membres ont déjà adopté des politiques ou des mesures législatives pour promouvoir l'équité et l'égalité dans certains domaines tels la succession, le droit de propriété, l'emploi et la protection contre la violence sexiste, comme la mutilation génitale féminine.

Entre autres réalisations importantes, le FNUAP a notamment contribué à la lutte contre la propagation du VIH/sida et autres maladies semblables, par le biais de ses propres programmes et en parrainant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Les pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États se sont engagés à atteindre les objectifs du Programme d'action du Caire et appuient la mise en oeuvre du Programme d'action et des principales mesures identifiées au cours du récent examen CIPD + 5.

Je terminerai en remerciant tout particulièrement la dynamique Directrice exécutive du FNUAP, Mme Nafis Sadik, des qualités de dirigeante et de la sagesse dont elle fait preuve dans le domaine délicat de la population et du développement. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États tient également à cette occasion à exprimer sa gratitude au personnel du FNUAP pour son dévouement, son travail inlassable et tout ce qu'il fait aux quatre coins du monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, pays hôte.

**Mme King** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au cours des 30 dernières années, un consensus mondial inébranlable s'est dégagé, soulignant les liens intégrés et synergiques entre population et développement. Pour

la première fois, les gouvernements ont convenu que la planification familiale, la santé en matière de sexualité et de reproduction, une maternité sans risques, la santé des nouveau-nés, le soutien et l'orientation des jeunes et l'auto-nomisation des femmes étaient étroitement liés à l'accès à une alimentation suffisante, à l'eau potable, à l'éducation, à l'assainissement, au logement et à d'autres services de santé de base. Ce nouveau consensus a permis de déplacer le débat des statistiques sur les hommes aux besoins des hommes, de remplacer la coercition par le choix et de faire passer l'accent de la démographie vers une démarche démocratique dans les efforts de stabilisation de la croissance démographique mondiale. Derrière ce consensus historique — en fait, à l'avant-garde du partenariat qui est né de ce consensus — se tient le Fonds des Nations Unies pour la population.

Les États-Unis sont fiers du rôle qu'ils ont joué dans la fondation du FNUAP en 1969. Durant ces 30 ans, le FNUAP a contribué en grande partie à placer les femmes et leur famille au coeur de nos efforts collectifs de développement économique, social et politique. Le FNUAP a joué un rôle moteur dans le développement de l'accès aux services de santé en matière de reproduction dans le monde entier, en reconnaissant et en défendant les droits fondamentaux des femmes et en progressant pas à pas dans les domaines cruciaux de la mortalité maternelle, de la planification familiale et de la prévention du VIH/sida.

Avec l'appui du FNUAP, les gouvernements sont mieux à même de répondre aux besoins des jeunes, en mettant au point et en finançant des programmes qui leur permettront de mener une vie saine et productive. Grâce au FNUAP, les gouvernements sont également mieux à même d'établir des partenariats durables avec les organisations non gouvernementales; et c'est aussi en grande partie grâce aux efforts herculéens du FNUAP que nous disposons d'un programme — le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement — accepté par 179 gouvernements, qui s'attache à répondre aux besoins des femmes et des hommes et prône le renforcement du pouvoir d'action des femmes à la fois comme une importante fin en soi et comme un moyen clef d'améliorer la qualité de vie de chacun.

Au nom du Gouvernement des États-Unis, je tiens à féliciter Mme Nafis Sadik de l'esprit visionnaire dans lequel elle a dirigé le FNUAP au cours des 12 dernières années. Elle reste le champion inlassable des droits en matière de reproduction partout dans le monde. Nous sommes immensément redevables à Mme Sadik et au nombreux personnel du FNUAP dans le monde entier de tout ce qu'ils ont fait

au cours des 30 dernières années pour mettre la femme au centre même du développement. Nous les saluons et leur souhaitons à tous, comme au FNUAP, beaucoup d'autres heureux anniversaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guyana, qui va présenter le projet de résolution figurant dans le document A/54/L.18.

**M. Insanally** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de présenter, à l'occasion du trentième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour la population, le projet de résolution A/54/L.18 à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

Comme on peut le voir à la longue liste des auteurs du projet, ce document bénéficie d'un large soutien au sein des pays membres du Groupe des 77 et des autres groupes importants de l'Assemblée. Je suis heureux d'annoncer qu'en plus des pays dont le nom figure sur le document, les pays suivants se sont également portés coauteurs : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Autriche, Bangladesh, Bulgarie, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Portugal, République de Moldova, Roumanie, Sainte-Lucie, Tunisie et Venezuela. Et je suis certain que d'ici la fin de la matinée, il y en aura beaucoup d'autres. Ce vaste soutien n'a rien de surprenant, puisque l'objectif de fond du projet de résolution est clair et ne fait l'objet d'aucune controverse. Le projet de résolution salue tout simplement les importants succès obtenus par le FNUAP au cours de ses 30 ans d'existence dans la mise en oeuvre des grands aspects de son mandat et appelle la communauté internationale à soutenir toujours plus le FNUAP dans ses activités dans les années à venir.

En présentant officiellement le projet de résolution à cette Assemblée, il est peut-être opportun de rappeler qu'il y a cinq ans au Caire, la communauté internationale se réunissait pour demander un programme d'action permettant de s'attaquer aux problèmes de population. Il en est résulté un ensemble d'objectifs énergiques en faveur desquels tous les États se sont engagés dans l'intérêt de la paix, du bien-être et de la stabilité du monde. Pour illustrer cet engagement, promesse a été faite alors d'atteindre l'objectif des 5,7 millions de dollars en l'an 2000. Le résultat de cette conférence a représenté un tournant en matière de coopération internationale sur des questions certes délicates et ouvertes à différentes perspectives et priorités.

Malheureusement, comme cela est apparu clairement lors de la session extraordinaire consacrée à l'examen et à

l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action du Caire, qui a été organisée il y a environ quatre mois et dont le comité ad hoc plénier a été dirigé avec sagesse et compétence par l'Ambassadeur du Bangladesh, il semble peu probable que l'on atteigne facilement les objectifs fixés. En effet, on s'attend à un manque de 3,5 millions de dollars en contributions, ce qui a eu pour conséquence une réduction des activités à un tiers du plan initial. Quel que soit le critère choisi, ce résultat ne peut être considéré comme satisfaisant.

Pour illustrer les conséquences de ce trou financier, on peut reprendre qu'un exemple : l'objectif de l'éducation de base pour tous les enfants en l'an 2015 ne sera pas réalisé. Et comme nous l'ont déjà laissé entendre les responsables des institutions financières multilatérales, il en sera de même sur toute la ligne pour tous les autres objectifs dans le domaine social, objectifs parmi lesquels le plus important reste celui de réduire de moitié la pauvreté dans le monde en l'an 2015. À la lumière de ce revers, la communauté internationale doit se demander sérieusement si elle fait suffisamment d'efforts pour parer les nombreux fléaux sociaux qui continuent de la frapper. Ne pas respecter les engagements qu'on a librement pris, c'est douter de l'importance des négociations difficiles que nous menons continuellement, dans l'espoir visible de trouver des solutions communes aux problèmes communs.

Comme l'a clairement indiqué le Secrétaire général dans son rapport A/54/442 et au cours du débat organisé au sein de la Deuxième Commission, les questions de population sont le point essentiel du développement durable. La santé et l'éducation-surtout celle des femmes-sont des conditions préalables à la création d'une société vibrante et productive. Il est par conséquent essentiel d'accorder une attention toute particulière à des domaines aussi importants que les soins de santé en matière de reproduction et de sexualité, y compris les besoins des adolescents, comme l'accès aux méthodes de planification familiale dont ils ont grand besoin, les services de planification, la réduction de la mortalité maternelle et la création de survies d'enseignement et de formation.

Les pays qui ont parrainé le projet de résolution A/54/L.18 sont entièrement satisfaits du fait que l'ONU et, en particulier, le Fonds des Nations Unies pour la population, sous la direction enthousiaste et fort active de Mme Nafis Sadik, se soient entièrement consacrés à l'application du Programme d'action du Caire. Cependant, comme Mme Sadik nous l'a rappelé aussi récemment qu'hier, pour que le FNUAP puisse mener à bien sa tâche, il faudrait qu'on lui fournisse les ressources nécessaires. Avec un écart

de près de 5 milliards de dollars entre les engagements pris et l'objectif visé, qui est d'environ 7 milliards en l'an 2015, on peut à peine dire que l'avenir du FNUAP soit entièrement assuré.

En cette occasion où nous nous réunissons pour célébrer le trentième anniversaire de la création du FNUAP, nous devons donc réaffirmer notre détermination d'honorer nos engagements du Caire. On ne pourrait offrir de meilleur cadeau d'anniversaire au FNUAP que celui de s'engager à augmenter les contributions financières. En lançant cet appel, je tiens à présenter au Fonds, à sa Directrice exécutive et à son personnel mes chaleureuses félicitations et mes meilleurs voeux et à demander à l'Assemblée d'adopter à l'unanimité le projet de résolution A/54/L.18 qui constitue un témoignage officiel de la reconnaissance de l'Assemblée au Fonds pour son travail exceptionnel en faveur du développement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va se prononcer maintenant sur le projet de résolution A/54/L.18, intitulé «Trentième anniversaire du lancement des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population».

Depuis la présentation du projet de résolution, le Brésil et Chypre se sont joints aux coauteurs.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/54/L.18?

*La résolution A/54/L.18 est adoptée (résolution 54/11).*

L'Assemblée a ainsi achevé la célébration du trentième anniversaire du lancement des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population et, en même temps, la phase correspondante de l'examen du point 99, alinéa h) de son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 35.*